

DEPARTEMENT DU CANTAL

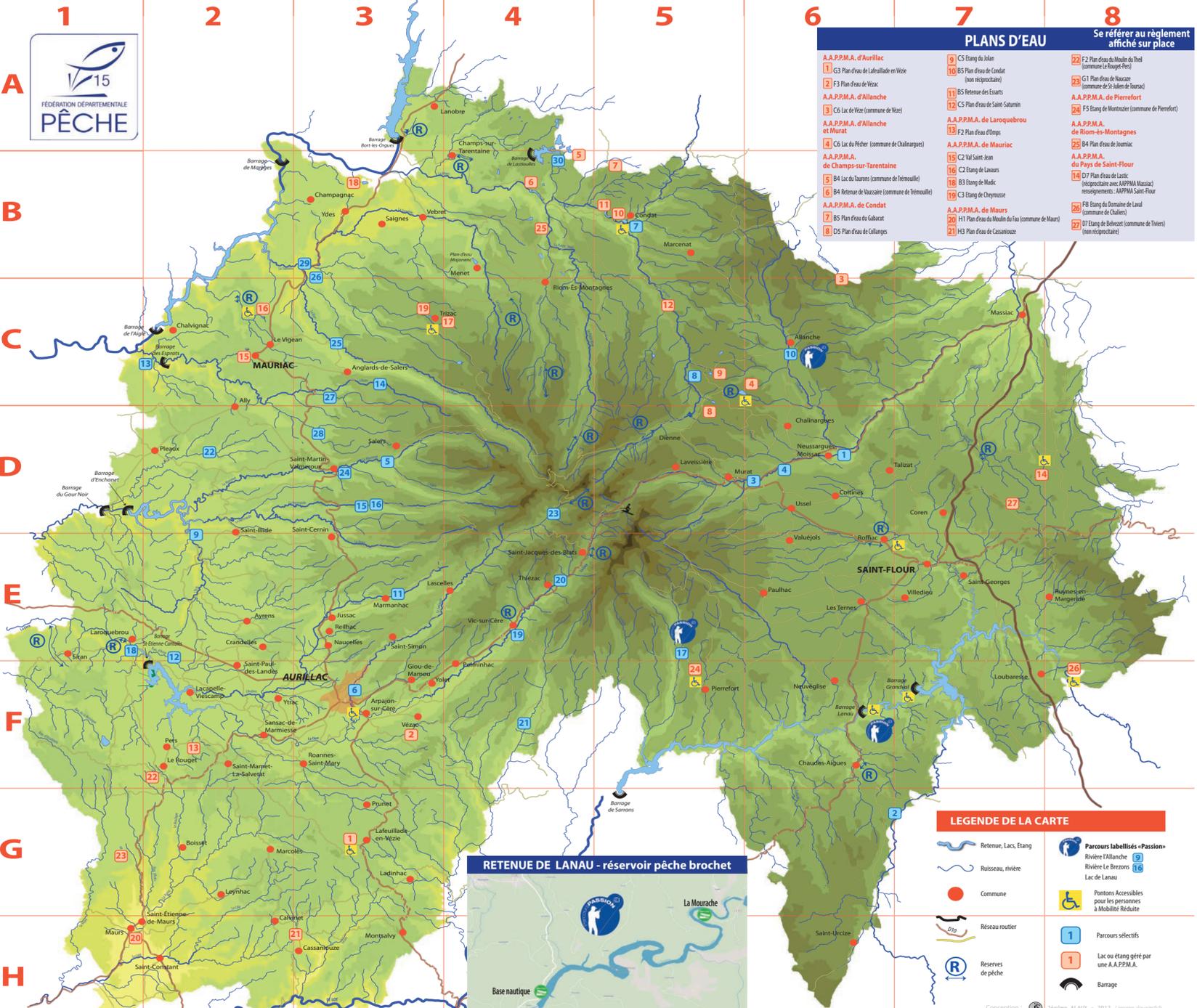


Table listing fishing plans (Plans d'Eau) with details such as location, type of water body, and specific regulations for each plan.

REGLEMENT GENERAL DE LA PECHE DANS LE CANTAL EN 2025. Includes QR code and website www.cantal-peche.com for more information.

Se référer au règlement affiché sur place. Tous les cours d'eau, canaux et plans d'eau sont classés en deux catégories, aux termes de l'arrêté ministériel du 24 Novembre 1988 et de l'arrêté préfectoral du 17 Novembre 2009 susvisé.

Table titled 'PERIODES D'OUVERTURE 2025' showing fishing periods for various species like Salmon, Trout, and Pike across different water categories.

Sur les plans d'eau listés ci-après, la fermeture de la pêche est retardée au 1er dimanche d'octobre. Sur le plan d'eau du Gabucut (Montboudif), la fermeture de la pêche est retardée au 1er dimanche d'octobre.

Table titled 'QUOTA DE CAPTURES' detailing capture limits for various species like Salmon, Trout, and Pike.

Table titled 'TAILLES LEGALES DE CAPTURE' listing minimum catch sizes for different species and water types.

Autres mesures: NOMBRE DE LIGNES (ET HAMEÇONS) AUTORISEES. En 1ère catégorie, 1 seule ligne est autorisée avec 2 hameçons ou 3 mouches artificielles au maximum.

Autres mesures: MESURES PARTICULIERES. Aucun poisson capturé de nuit ne peut être introduit en captivité ou transporté. Le transport des carpes de plus de 60 cm est formellement interdit.

UTILISATION DE CERTAINS APPATS: En 1ère catégorie, l'emploi des asticots et autres larves de diptères, comme appât ou comme amorce est interdit.

PECHE EN MARCHANT DANS L'EAU: En vue de la protection des poissons de l'espèce Ombre Commune, la pêche en marchant dans l'eau est interdite du second samedi de Mars au 31 Mai.

RESEVES DE PECHE: A.A.P.P.M.A. D'ALLANCHE. Lac du Pêcher - partie amont du lac - Commune de Chavagnac.

RESEVES DE PECHE TEMPORAIRES EN 2ème CATEGORIE: Toute pêche est interdite sur les réserves temporaires créées pour protéger la reproduction des espèces (sandre, black-bass et brochet).

PECHE DE LA CARPE DE NUIT: ZONES DE PECHE DE LA CARPE DE NUIT. ZONES DE GRANDVAL OU SONT BALISEES SEPT ZONES. Allées Z. 2006 - Laval d'Albaret le Cantal Z. 2006 - Saint-Georges Z. 2006 - Chaliers Z. 2006 - Amont immédiat du Pont de Malet sur la D13 en rive gauche du Bès, 400 m, commune de Frédouff.

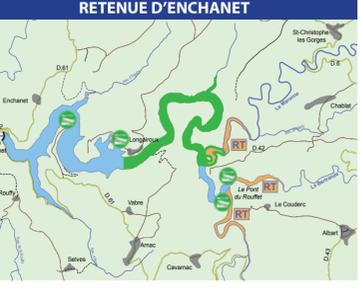
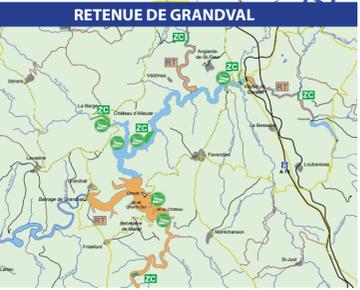


CONTACT: Les associations de pêcheurs sont à votre disposition pour toute information. Adresse: 14 Allée de Valenc - Aurillac.

MAINTENEZ-LES: Les réserves de pêche sont des zones où la pêche est interdite ou limitée pour protéger les populations de poissons.



Club Halieutique Interdépartemental 2025. Relation: interpeche@cantal-peche.com. Tél: 04 71 81 50 50.



PARCOURS SÉLECTIFS: En vue de la protection des salmonides, les parcours suivants sont institués et délimités sur le terrain par des panneaux. Includes detailed maps and regulations for various fishing routes.

Cantal Pêche 15 Réglementation Pêche 2025. Fédération Départementale de Pêche 14 Allée de Valenc - Aurillac. Tél. 04 71 48 19 25. www.cantal-peche.com.



# LES ACTIONS DE LA FEDERATION !

## ✓ DEVELOPPEMENT DU LOISIR PECHE

**SDDL** : élaboration et mise en œuvre du Schéma Départemental de Développement du Loisir Pêche.

**Des Ateliers Pêche Nature estivaux : pratique de la pêche à destination des familles, touristes ou non, plus de 1000 participants chaque année.**



## ✓ ETUDIER POUR MIEUX GERER

**1 document cadre, le PDPG** : Plan Départemental de Protection du milieu aquatique et de Gestion des ressources piscicoles.

**1 réseau départemental de suivi des peuplements** : plus de 60 inventaires piscicoles réalisés par an.

**1 réseau suivi de la température des cours d'eau** : 40 stations de suivi en continu.

**Des études spécifiques** : recensement des obstacles, diagnostic des milieux, inventaires d'espèces patrimoniales, étude de croissance, suivi des déplacements via la technologie RFID, ADN environnemental, suivi de la reproduction des espèces.

**Une gestion piscicole adaptée** : empoussonnement en plans d'eau et lacs, préservation des truites sauvages sur les cours d'eau.



## Dépositaires du département

Commune	Office de Tourisme	Adresse	Téléphone
ALLANCHE	SERGEANT BAR TABAC	1, place du Cézallier - 15160 ALLANCHE	04 71 20 48 43
AURILLAC	DECATHLON	Le Bourg - 15120 JUNHAC	04 71 49 23 58
	CANTA LA PECHE	Z.A. LA PONETIE - 15000 AURILLAC	04 71 63 35 10
	GAMM VERT	1, rue Jacquard - 15000 AURILLAC	07 87 44 86 13
CHAMPS-SUR-TARENTEINE	MANUCENTRE	Boulevard du Valenc - 15000 AURILLAC	04 71 63 42 31
	VIALLÉ Bar - Vins et Spiritueux	35, avenue Georges Pompidou - 15000 AURILLAC	04 71 48 55 03
	« CHEZ BILS » Bar-Tabac-Presserie	Route de Bort - 15270 LANOBRE	04 71 40 31 15
CHAUDS-AIGUES	DELMAS - HOTEL RESTAURANT	7, place de la Fontaine - 15270 CHAMPS-SUR-TARENTEINE	04 71 67 34 78
	LA CAPITAINERIE	15270 LANOBRE	04 71 40 30 95
	OFFICE DE TOURISME SUMENE - ARTENSE	6, place de l'Eglise - 15270 CHAMPS-SUR-TARENTEINE	04 71 78 76 33
CONDAT	OFFICE DE TOURISME	Les Fontilles - Val - 15270 LANOBRE	04 71 23 52 75
	CAMPING LA BORIE BASSE	3, place du Gravier - 15110 CHAUDS AIGUES	06 64 83 57 33
	GITES DU HAUT CANTAL - Mme RIBOULET	Callogue - 15190 CONDAT	07 86 50 16 10
LAROQUEBROU	BAR TABAC PRESSE CHEZ YOYO ET LOLO	La Borie de Pourtout - 15190 CONDAT	04 71 78 53 57
	OFFICE DE TOURISME DESTINATION HAUT-CANTAL - antenne de Condat - De mai à septembre	Le Bourg - 15190 CONDAT	04 71 78 07 37
	CAMPING DU PUECH DES OUILHES	Le Puech des Ouilhes - 15150 LACAPELLE VIESCAMP	04 71 46 42 38
MAURAC	HOTEL DU LAC / RESTAURANT O SOLEIL THAI	Le Bourg - 15150 LACAPELLE VIESCAMP	04 71 46 30 15
	CAMPING LE GAROUSTEL - Mme GUILLAUD	15150 SAINT-GERONS	06 21 63 06 86
	MAGASIN L'ECHEVE - M. GIRAUD	Avenue des Platanes - 15150 LAROQUEBROU	06 85 03 69 53
MASSIAC	CAMPING DU VIANC	15290 PERS	04 71 64 70 08
	BAR TABAC "Chez Nath"	Le Bourg - 15250 SAINT-PAUL-DES-LANDES	04 71 46 30 15
	OFFICE DE TOURISME	Rue de la Tremolière - 15150 LAROQUEBROU	04 71 46 94 82
MAURIS	OFFICE DE TOURISME	15500 MASSIAC	04 71 23 07 76
	LIBRAIRIE DU CAFE DE LA GARE	16, place des Pupilles de la nation - 15500 MASSIAC	04 71 23 12 19
	L'AUBERGE DES PALHAS	Le Bourg - 15500 MOLOMPIZE	07 49 68 64 46
MURAT	HOTEL DES VOYAGEURS	Le Bourg - 15170 FERRIERES-ST-MARY	04 71 20 60 24
	CAFE RESTAURANT "AU PETIT FESTIN"	Le Bourg - 15380 ALGARDS-DE-SALERS	04 71 40 00 11
	BLD (BORDE LAJARRIGE DISTRIBUTION)	Avenue Augustin Chauvet - 15200 MAURIAC	04 71 68 11 91
PIERREFORT	OFFICE DE TOURISME DE MAURIAC	1, Rue Chappe d'Auroche - 15200 MAURIAC	04 71 68 19 87
	OFFICE DE TOURISME DE SALERS	Place Tissandier d'Escous - 15140 SALERS	04 71 40 58 08
	FLORIMAND	8, avenue de la République - 15210 YDES	04 71 67 98 00
PLEAUX	BAR DU CENTRE	50, rue Arsène Lacarrière Latour - 15220 SAINT-MAMET	04 71 64 70 24
	ALIMENTATION TABAC PRESSE - Béa et Seb	Le Bourg - 15600 BOISSET	04 71 64 03 25
	CAMPING "LE CANTALOU"	Le Pré des Etangs - 15340 CASSANIQUZE	06 99 29 60 86
SAINT-FLOUR	ETS DESTRIELS BOUYGUES - St Etienne-de-Maurs	Lotissement Le Bruel 15600 SAINT-ETIENNE-DE-MAURS	04 71 62 00 23
	ETS DESTRIELS BOUYGUES - Le Rouget	28 rue des écoles - 15290 LE ROUGET-PERS	04 71 46 14 45
	OFFICE DE TOURISME DU PAYS DE MURAT	Place de la Mairie - 15300 MURAT	04 71 20 09 47
VIC-SUR-CÈRE	OFFICE DE TOURISME ET MAISON DES SERVICES	Avenue de la Gare - 15170 NEUSSARGUES	04 71 23 13 62
	QUINCAILLERIE DE L'ALAGON	17, Rue du Commerce - 15170 NEUSSARGUES EN PINATELLE	04 71 20 51 42
	POINT PLUS - TABAC LOTO PRESSE	4, Rue 12 et 14 Juin - 15300 MURAT	04 71 20 15 57
VIC-SUR-CÈRE	OFFICE DE TOURISME DU LORAN	Place du Téléphérique - 15300 LAVEISSIERE	04 71 49 50 08
	BAR - ALIMENTATION "LE CRISTAL"	15, rue du Peyre Arse - 15300 LAVEISSIERE	04 71 20 88 81
	RESTAURANT DE LA POSTE - MME DUROIL	Le Bourg - 15230 ST-MARTIN-SOUS-VIGOUROUX	04 71 23 33 61
VIC-SUR-CÈRE	CAFE «LE PROGRES»	3, place de la Fontaine - 15230 PIERREFORT	04 71 23 30 44
	OFFICE DE TOURISME	29, avenue Georges Pompidou - 15230 PIERREFORT	04 71 23 38 04
	RELAIS DE LA FONTAINE	Le Bourg - 15150 CROS DE MONTVERT	04 71 45 00 12
VIC-SUR-CÈRE	CAMPING DE LA GINESTE	15150 ARNAC	04 71 62 91 90
	FLEURS ET SENTEURS	41, place Georges Pompidou - 15700 PLEAUX	04 71 40 44 70
	TABAC-PRESSE DES GANTIERES	13, rue des Gantiers - 15140 SAINT-MARTIN-VALMEROUX	04 71 68 93 74
VIC-SUR-CÈRE	Mairie de SAINT-CERIN	Le Bourg - 15310 SAINT-CERIN	04 71 47 60 09
	COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS GENTIANE	Place de la Gare - 15400 RIOM-ES-MONTAGNES	04 71 78 22 50
	OFFICE DE TOURISME DESTINATION HAUT-CANTAL antenne de Riom-ès-Montagnes	1, avenue Fernand Brun - 15400 RIOM ES MONTAGNES	04 71 78 07 37
VIC-SUR-CÈRE	AAPPMA RIOM - Permanences - Pour connaître les dates veuillez prendre contact avec M. ESCOURROLLE - Président	Place du Foirail - 15400 RIOM-ES-MONTAGNES	06 86 83 87 28
	BLANQUET - EURO PECHE	19, avenue du 11 Novembre - 15100 SAINT-FLOUR	04 71 60 20 92
	ALCEDO - ARTICLES CHASSE ET PECHE	ZA du Crozatier - 15100 SAINT-GEORGES	04 71 23 14 07
VIC-SUR-CÈRE	OFFICE DE TOURISME	17, place d'Armes - 15100 SAINT-FLOUR	04 71 60 22 50
	LOU PLO RESTO BAR à NEUVEGLISE	5, place Albert - 15260 NEUVEGLISE-SUR-TRUYÈRE	04 71 60 22 50
	BAR-TABAC-PRESSE	20, place Giffouli - 15800 RAULHAC	06 09 14 63 03
VIC-SUR-CÈRE	OFFICE DE TOURISME DU CARLADES	2, bis Avenue André Mercier - 15800 VIC/CERE	04 71 47 50 68

## Mot du Président

**SURVEILLER POUR PROTÉGER RESTAURER ET AMÉNAGER ÉDUIQUER ET SENSIBILISER ÉTUDIER POUR MIEUX GÉRER PROMOUVOIR ET DÉVELOPPER**

Toutes ces missions, la Fédération et les 15 AAPPMA du Cantal les traduisent en actions sur les 11 000 km de cours d'eau en 1<sup>ère</sup> catégorie et 2500 ha de lacs en 2<sup>ème</sup> du département.

Plus que jamais, protection des milieux aquatiques et gestion équilibrée de la ressource en eau sont les conditions et obligations pour satisfaire les attentes et pratiques des différentes catégories de pêcheurs et pêcheuses. C'est avec l'argente des cartes de pêche et le soutien de nos partenaires que la Fédération et les AAPPMA mènent à bien ces missions.

Les défis liés aux changements climatiques pour les milieux aquatiques sont gigantesques. Restons unis pour les relever et faire que les générations à venir puissent toujours s'adonner à l'activité de pleine nature qu'est LA PECHE.

Mais, devenir membre d'une AAPPMA ne se limite pas à acquiescer une cotisation : IMPLIQUEZ-VOUS et PARTICIPEZ à la hauteur de vos possibilités à la vie de votre Association.

A toutes et à tous, bonne saison de pêche sur les lacs et rivières du plus Grand Volcan d'Europe.

Marc GEORGER

## ✓ AIDEZ-NOUS À PROTÉGER L'ECREVISSE À PATTES BLANCHES !

Cette espèce patrimoniale (Austroptambius pallipes) est encore présente dans certains cours d'eau du Cantal. Elle disparaît peu à peu de nos rivières parce que :  
- Son habitat est fragile : elle a besoin d'une eau de bonne qualité, fraîche, dans une rivière proposant des caches (abris) diversifiés (sous-berges, bois mort, racines des arbres, pierres, ...)  
- Elle est concurrencée par les écrevisses exotiques invasives : Écrevisse de Californie dite Signal (Pacifastacus leniusculus) et Écrevisse américaine (Orconectes limosus).  
⇒ Ces deux espèces sont porteuses saines de l'aphanomyose, qui est fatale à l'écrevisse à pattes blanches. Cette maladie est causée par un champignon dont les spores sont transportés par l'eau, et peuvent se déposer sur le matériel de pêche.



**SOYEZ VIGILANTS !**  
- Il est possible de pêcher les écrevisses d'origine américaines, mais NE PAS TRANSPORTER D'ECREVISSES VIVANTES, que ce soit pour les ramener chez soi ou pour les introduire dans un autre cours ou plan d'eau. C'est INTERDIT par la loi !  
- Pour éviter la transmission de l'aphanomyose : laissez sécher le matériel de pêche au soleil entre chaque sortie, ou, encore mieux, désinfectez-le !  
- Si vous avez des questions sur la reconnaissance des espèces d'écrevisses, ou si vous constatez des mortalités d'écrevisses, contactez la Fédération de Pêche du Cantal.

## CARTES DE PECHE 2025

Type de carte	Description	Prix
Carte Personne majeure	Carte annuelle « personne majeure », 1 <sup>ère</sup> et 2 <sup>ème</sup> catégorie - Tous modes de pêche. Valable dans le département d'adhésion ainsi que sur les eaux du domaine public fluvial (1 canal).	86 €
Carte Interfédérale CH / EHGO / URNE	Carte annuelle Interfédérale « personne majeure », 1 <sup>ère</sup> et 2 <sup>ème</sup> catégorie - Tous modes de pêche. La carte Interfédérale permet de pêcher sur tous les parcours des associations départementales des 91 départements adhérents du CH, de l'EHGO et de l'URNE.	112 €
Carte Personne mineure	Carte annuelle « personne mineure » : Jeune de 12 à 18 ans 1 <sup>ère</sup> et 2 <sup>ème</sup> catégorie - Tous modes de pêche. Réciprocité incluse.	26 €
Carte Découverte -12 ans	Carte annuelle « Découverte moins de 12 ans » : Jeune de - de 12 ans Pêche à 1 ligne 1 <sup>ère</sup> et 2 <sup>ème</sup> catégorie - Tous modes de pêche. Réciprocité incluse.	7 €
Carte promotionnelle « Découverte Femme »	Carte annuelle « Découverte Femme », Pêche à 1 ligne 1 <sup>ère</sup> et 2 <sup>ème</sup> catégorie - Tous modes de pêche. Réciprocité incluse.	41 €
Carte Journalière	Carte journalière disponible du 1 <sup>er</sup> janvier au 31 décembre. 1 <sup>ère</sup> et 2 <sup>ème</sup> catégorie - Tous modes de pêche. Reçoit la CPMA « Journalière » sauf si le pêcheur a déjà acquiescé une CPMA annuelle sur une carte de membre de l'année en cours. Valable dans le département d'adhésion ainsi que sur les eaux du domaine public fluvial (1 canal).	13 €
Carte Hebdomadaire	Carte valable 7 jours consécutifs. Disponible du 1 <sup>er</sup> janvier au 31 décembre. 1 <sup>ère</sup> et 2 <sup>ème</sup> catégorie - Tous modes de pêche. Réciprocité incluse.	36 €
Carte Hebdomadaire pour un membre AAPPMA	Carte valable 7 jours consécutifs. Disponible du 1 <sup>er</sup> janvier au 31 décembre. 1 <sup>ère</sup> et 2 <sup>ème</sup> catégorie - Tous modes de pêche. Carte de pêche sans limite CPMA « Hebdomadaire ». Doit être présentée avec une carte comportant une CPMA annuelle. Réciprocité incluse.	21,80 €

**Des aménagements pour la pratique de la pêche** : mises à l'eau, pontons pour personnes à mobilité réduite, passages pour pêcheurs, parcours pêche labellisés.

**Un travail partenarial avec les acteurs du tourisme** : convention avec offices de tourisme du Cantal, labellisation « pêche » d'hébergeurs (gîtes, hôtels...), convention avec Clévacances.

**Films de promotion** des différentes techniques et sites halieutiques du Cantal.

## ✓ SENSIBILISATION ET EDUCATION

**Sensibilisation et éducation à l'environnement auprès des scolaires** : interventions au sein des écoles et collèges (700 enfants en moyenne par an).

**Une section « Pêche et étude du milieu aquatique »** au sein du collège Pierre Galery de Massiac

**13 Ateliers Pêche Nature pour les adolescents** (ex. écoles de pêche) : apprentissage de la pratique de différentes techniques de pêche, du respect du poisson et des cours d'eau.

## ✓ RESTAURER et SAUVER

**Des actions** de restauration de la continuité écologique, de mise en défend ou d'entretien des berges, de restauration des habitats piscicoles.

**Réalisation de pêches de sauvetage** avant travaux, ou en cas de sécheresse et d'assècs.

**Financement d'actions** des contrats territoriaux (Alagnon, Célé, sources Dordogne, Truyère...).

**Appui technique aux différents partenaires et collectivités** : Conseil Départemental du Cantal, SAGE, contrats territoriaux, SCOT, PPG...



## ✓ SURVEILLER POUR MIEUX PROTÉGER

**2 agents fédéraux assermentés, 25 gardes-bénévoles particuliers** : prévention, verbalisation, formation.

**Rédaction de rapport de constatation** pour signaler des atteintes aux milieux aquatiques : pollutions, déchets, non-respect des débits réservés...



## OÙ VA L'ARGENT DE MA CARTE DE PECHE ?

L'argent de ma carte de pêche retourne à 100% aux pêcheurs et aux milieux aquatiques. Répart de la façon suivante :



A titre d'exemple pour une carte de pêche personne majeure, l'argent est réparti de la façon suivante :

La part restant à la Fédération départementale est répartie de la façon suivante :  
- Etudes, suivis des milieux et des populations, travaux de restauration et d'aménagement.  
- Promotion du loisir pêche, éducation et sensibilisation à l'environnement, communication.  
- Fonctionnement de la structure.

## ✓ HEURES LEGALES DE PÊCHE 2025

JANVIER			FÉVRIER			MARS		
Dates	Début	Fin	Dates	Début	Fin	Dates	Début	Fin
sam 4	7h58	17h52	sam 1	7h39	18h28	sam 1	6h57	19h11
sam 11	7h54	18h00	sam 8	7h50	18h38	sam 8	6h45	19h19
sam 18	7h52	18h09	sam 15	7h20	18h48	sam 15	6h47	19h26
sam 25	7h46	18h21	sam 22	7h09	19h08	sam 22	6h18	19h35
			sam 29	6h06	19h44			
AVRIL			MAI			JUIN		
Dates	Début	Fin	Dates	Début	Fin	Dates	Début	Fin
sam 5	6h51	20h53	sam 3	6h06	21h28	sam 17	5h34	22h04
sam 12	6h40	21h01	sam 10	5h57	21h36	sam 14	5h33	22h08
sam 19	6h28	21h10	sam 17	5h49	21h44	sam 21	5h33	22h10
sam 26	6h13	21h19	sam 24	5h47	21h52	sam 28	5h36	22h10
			sam 31	5h37	21h58			
JUILLET			AOÛT			SEPTEMBRE		
Dates	Début	Fin	Dates	Début	Fin	Dates	Début	Fin
sam 5	5h40	22h09	sam 2	6h07	21h45	sam 16	6h48	20h47
sam 12	5h45	22h05	sam 9	6h17	21h55	sam 13	6h56	20h34
sam 19	5h52	22h00	sam 16	6h23	21h24	sam 20	7h05	20h21
sam 26	5h59	21h53	sam 23	6h31	21h13	sam 27	7h13	20h08
			sam 30	6h40	21h00			
OCTOBRE			NOVEMBRE			DÉCEMBRE		
Dates	Début	Fin	Dates	Début	Fin	Dates	Début	Fin
sam 4	7h22	19h54	sam 1	6h58	18h08	sam 6	7h45	17h39
sam 11	7h30	19h42	sam 8	7h12	17h59	sam 13	7h51	17h39
sam 18	7h39	19h30	sam 15	7h17	17h51	sam 20	7h55	17h49
sam 25	7h49	19h18	sam 22	7h27	17h45	sam 27	7h57	17h35
			sam 29	7h35	17h41			

Heures légales de pêche tenant compte des horaires d'été et d'hiver. Pour rappel, la pêche est autorisée à partir de 30 minutes avant le lever du soleil jusqu'à 30 minutes après son coucher.



UNIQUEMENT EN SAISON TOURISTIQUE  
DELIVREZ LA CARTE DE PECHE MÊME HORS SAISON. C'EST A DÔNE PENDANT LA PÉRIODE DE FERMETURE DU CAMPING



## DES ÉQUIPEMENTS DE NAVIGATION ET MATÉRIELS DE PÊCHE À LA LOCATION POUR LES PÊCHEURS AVERTIS ET DÉBUTANTS

Des bateaux avec moteur électrique, des canoës pêche, des float tube et des matériels de pêche ont été répartis sur différents sites du département afin de :

- De les mettre à disposition des pêcheurs, et non pêcheurs, qui n'en disposent pas
- Favoriser et promouvoir une pratique de la pêche avec des équipements plus en phase avec les notions de respect de l'environnement et de préservation de la biodiversité

- Les lieux où se trouvent une partie, ou la totalité, des équipements :
- Base Nautique du barrage de Lanau
  - Rénac Nautique Club
  - Camping Paradis à La Gineste (Commune d'Arnac)
  - Office de tourisme Sumène Artense
  - Office de tourisme de Hautes Terres (bureaux d'Allanche et Massiac)
  - Office de tourisme de la Châtagnerie Cantaliennne (bureaux de Larquebrou et Maurs)
  - Office de tourisme Vic-sur-Cère
  - Bar-Tabac-Presserie à Raulhac

Equipements financés par :

